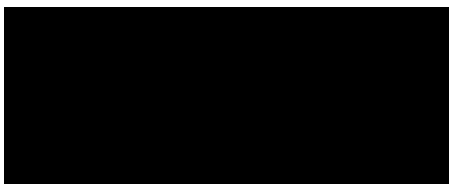


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 janvier 2024




Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.414

,

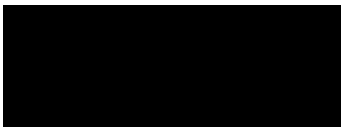
Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 20 décembre dernier, visant à obtenir une copie complète du contrat signé en 2023 pour le progiciel eTrace et le support d'une durée de 5 ans entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'entreprise MAK-SYSTEM LTD.

Vous trouverez ci-joint copie du document répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans ce document ont été caviardées soit parce qu'il s'agit de renseignements appartenant à un tiers ou d'un renseignement personnel qui ne peut être communiqué sans le consentement de la personne concernée, et ce, conformément aux articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j.